

Le rôle des prix du riz dans la politique d'autosuffisance alimentaire de la Côte d'Ivoire

Pascale PHELINAS

Économiste ORSTOM

RÉSUMÉ

Cet article analyse la politique des prix du riz de la Côte d'Ivoire et ses effets sur la croissance de la production depuis l'indépendance. Les résultats empiriques concernant l'estimation de l'élasticité-prix de l'offre du riz en Côte d'Ivoire ont montré que les riziculteurs peuvent réagir très vivement à une amélioration ou à une détérioration des incitations économiques. Or les prix à la production ont été fixés en fonction du prix du riz importé; mais celui-ci reflète l'état du marché mondial et est sans rapport avec l'évolution des coûts de production et de l'indice des prix ivoiriens. En conséquence, le déficit rizicole s'est considérablement creusé notamment depuis le milieu des années soixante-dix, obligeant la Côte d'Ivoire à recourir largement aux marchés extérieurs pour ses approvisionnements en riz.

MOTS-CLÉS : Côte d'Ivoire — Riziculture — Prix du riz — Élasticité-prix — Politique du prix — Protection — Autosuffisance alimentaire — Incitation à la production.

ABSTRACT

The role played by rice prices in the food self-sufficiency policy in the Ivory Coast

This paper examines rice price policy in Ivory Coast and the manner in which it has affected the rice economy since independence. Empirical evidence has shown a great output response to farm price changes. Support prices have been set according to border rice price levels, without taking the domestic costs of production and local inflation into consideration. Consequently, as the consumption increased drastically in the mid seventies, domestic production stagnated with annual import volumes reaching high levels.

KEY WORDS : Ivory Coast — Rice production — Rice prices — Supply response — Protection — Price policy — Self — Sufficiency — Production incentives.

En 1974, une nouvelle politique des prix du riz a été adoptée en Côte d'Ivoire; elle a consisté à majorer de façon importante les prix locaux de cette céréale. En effet cette année-là, les marchés internationaux de céréales, perturbés par la crise pétrolière, ont été soumis à de fortes tensions et le cours mondial du riz a atteint son record historique.

La hausse brutale de prix CAF a modifié la stratégie auparavant suivie pour deux raisons : d'une part, les quantités de riz importées pour combler le déficit rizicole croissant sont devenues extrêmement onéreuses et ont, avec la facture pétrolière compromise l'équilibre de la balance des paiements; d'autre part, l'incertitude quant à l'évolution future du prix international, le recours déjà important aux marchés extérieurs pour l'approvisionnement en riz ont créé un environnement favorable à l'adoption d'une politique volontariste de substitution aux importations.

La question s'est alors posée de savoir dans quelle mesure les majorations du prix du riz pouvaient stimuler la production locale de cette denrée et inciter les paysans à céder leurs récoltes auprès du circuit officiel de commercialisation.

Cependant, le cours mondial du riz s'effondre depuis 1982 et la Côte d'Ivoire se trouve à l'heure actuelle placée devant un nouveau dilemme : continuer à promouvoir une production locale qui coûte cher, ou accepter d'importer un riz meilleur marché et renoncer à l'objectif d'autosuffisance rizicole.

Nous montrerons d'abord rapidement comment l'écart entre production et consommation de riz s'est peu à peu creusé au cours du temps; nous analyserons ensuite, à travers l'évolution de plusieurs indicateurs, le caractère plus ou moins incitatif des prix du riz; nous exposerons enfin la façon dont nous avons évalué l'élasticité-prix de l'offre de riz en Côte d'Ivoire et les résultats obtenus (1).

L'ÉVOLUTION DE L'ÉCART ENTRE PRODUCTION ET CONSOMMATION DEPUIS 1960

Les difficultés d'ajustement de la production locale de riz à la consommation apparaissent clairement à travers les différentes courbes tracées figure 1 et les tableaux I, II et III que nous commenterons brièvement.

Dans les années soixante la production locale assure en moyenne 74 % de la consommation totale (cf. tabl. I). De 1960 à 1985 la situation se dégrade puisqu'au début de la décennie quatre-vingt, la couverture de la consommation par les quantités produites localement ne se fait qu'à concurrence de 46 %.

Trois traits significatifs méritent d'être mis en lumière (cf. tabl. II).

— Premièrement l'expansion de la production globale de paddy a largement été contrebalancée par la croissance démographique : de 1960 à 1985 la production totale croît au rythme de 4,3 % par an alors que la production par habitant chute de 0,1 %.

— Deuxièmement la croissance annuelle moyenne de la production recule considérablement à partir de 1969-1970 : de 10,7 % entre 1960 et 1968, elle passe à 1,9 % de 1968 à 1974; à une légère reprise entre 1974 et 1980 (3,8 % en moyenne par an), succède une phase de quasi-stagnation depuis 1980.

Les superficies cultivées en riz ont évolué parallèlement à la production (cf. fig. 1) : une période de croissance assez forte de 1960 à 1968 a été suivie d'une phase de déclin de 1968 à 1974; l'expansion a repris assez vivement de 1974 à 1980 puis modérément de 1980 à 1985. Les rendements, d'autre part, stagnent depuis 1970.

En ce qui concerne l'évolution de la consommation de riz (cf. tabl. III) on note d'une part que malgré l'accroissement sensible de la consommation totale (6,2 % en moyenne par an de 1960 à 1985), la consommation par habitant n'a pas enregistré de progrès massifs (1,4 % par an sur la même période).

D'autre part, à partir de 1976 se dessine une forte accélération de la croissance de la consommation : 7,7 % en moyenne par an pour la consommation totale et 3,3 % pour la consommation par tête contre respectivement 4,9 % et 0,1 % sur la période 1960-1976.

TABLEAU I
Taux de couverture de la consommation par la production totale et par la production commercialisée

ANNEES	Production totale (1) disponible (000 t)	Consommation totale (2) (000 t)	Taux de couverture t_1	ANNEES	Production commercialisée (000t)	Consommation satisfaite par le marché (3) (000 t)	Taux de couverture t_2
60-64	113	153	0,74	68-72	10	81	0,12
				75-79	79	167	0,47
81-85	260	568	0,46	80-84	62	391	0,16

(1) Production totale moins les pertes diverses au transport, au stockage et à la transformation.

(2) Production disponible plus les importations moins les exportations.

(3) Production commercialisée plus les importations moins les exportations.

Source : Ces calculs sont tirés de : P. PHELINAS « Politiques de prix du riz, incitation à la production et effet sur la répartition des revenus dans six pays africains », *op. cit.* d'après des données FAO.

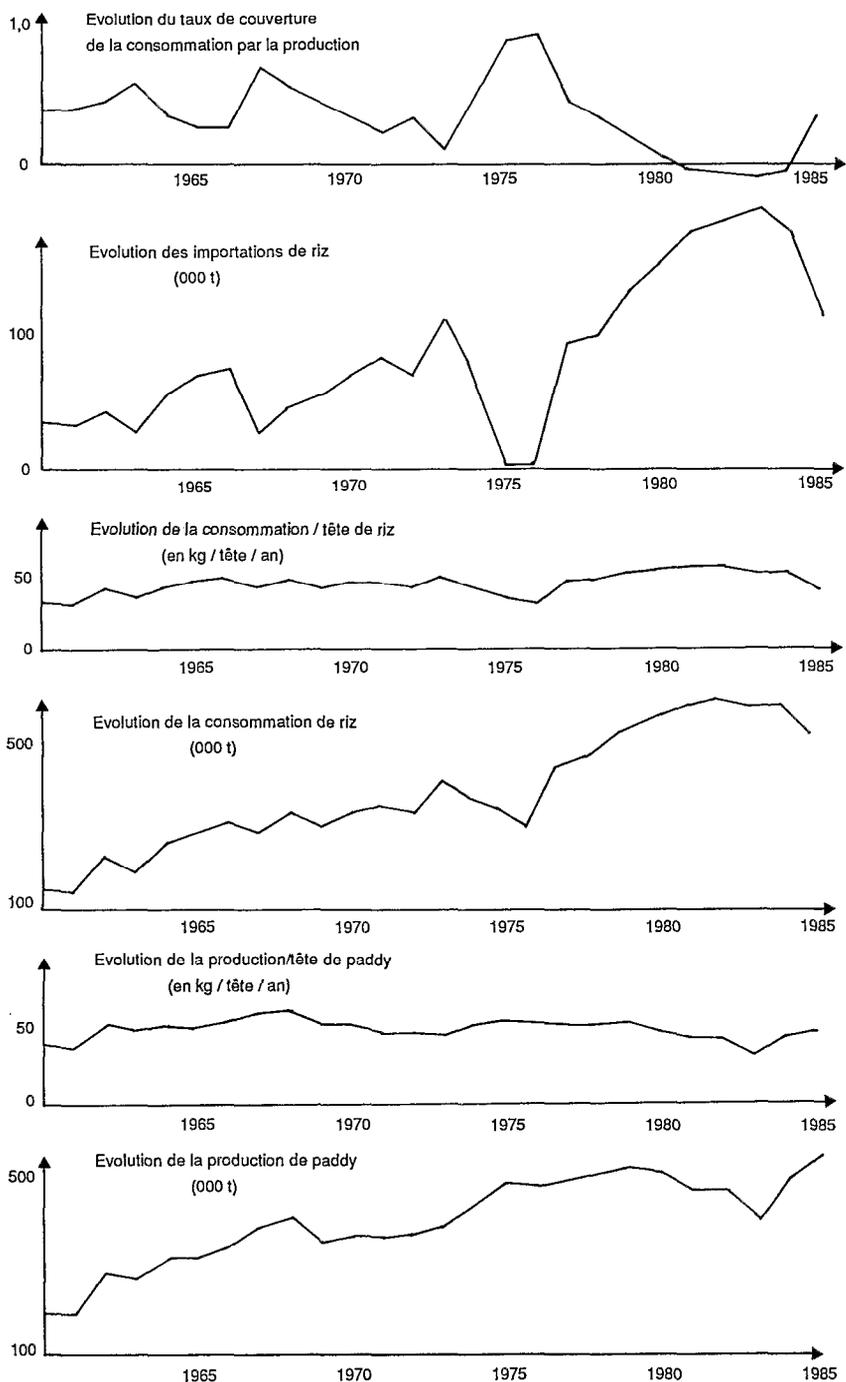


FIG. 1

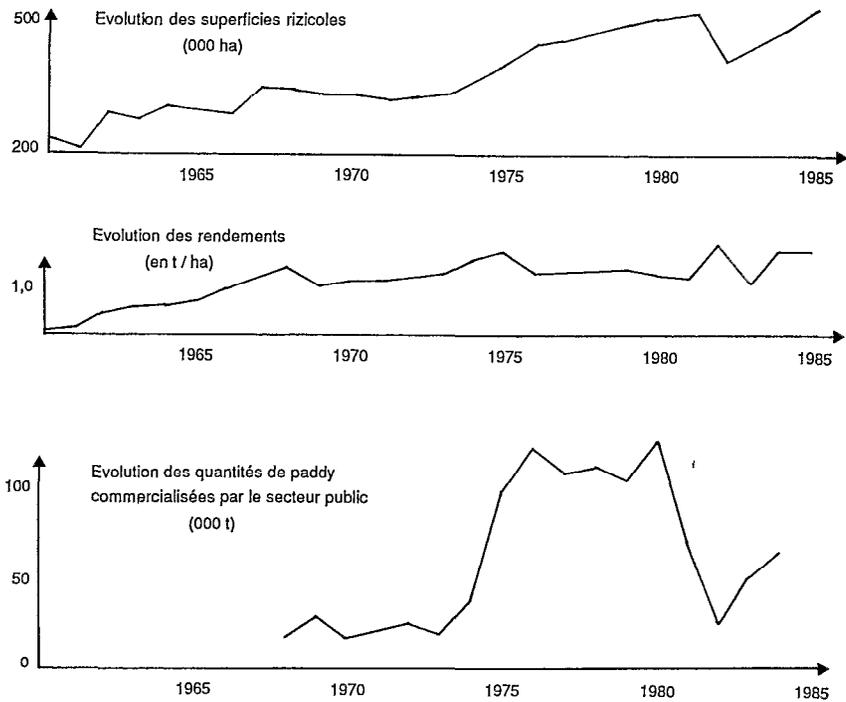


FIG. 1 (suite)

TABLEAU II
Taux de croissance annuel moyen de la production de paddy

	1960-1985	1960-1968	1968-1974	1974-1980	1980-1985
Production totale	4,3 %	10,7 %	1,9 %	3,8 %	1,7 %
Production par tête	- 0,1 %	6,8 %	-3,4 %	- 1,4 %	-1,8 %

TABLEAU III
Taux de croissance annuel moyen de la consommation de riz

	1960-1985	1960-1976	1976-1981
Consommation totale	6,2 %	4,9 %	7,7 %
Consommation par tête	1,4 %	0,1 %	3,3 %

Source : Calculs effectués à partir des données FAO.

Si l'on compare, pour terminer, les tableaux II et III on remarque que sur l'ensemble de la période 1960-1985, l'expansion de la consommation est restée supérieure à celle de la production.

— D'autre part, le problème de la satisfaction de la demande solvable (principalement urbaine) mérite une attention particulière.

La production domestique commercialisée a couvert en moyenne sur l'ensemble de la période, une fraction relativement faible de la consommation satisfaite sur le marché : entre 10 et 15 %. Cependant, de 1975 à 1979 le taux de couverture atteint pratiquement 50 % (cf. tabl. I).

Alors que les importations de riz ont assuré la couverture d'une part importante de la demande solvable de 1960 à 1974, les achats de riz disparaissent en 1975 et 1976 ; cette situation laisse penser que la Côte d'Ivoire a atteint l'autosuffisance rizicole. Cependant, comme le note très justement R. HIRSH « l'augmentation de la collecte ne semble pas avoir été la conséquence directe d'un accroissement substantiel de la production, (...) mais du détournement du paddy jusque là dirigé vers les circuits du commerce traditionnel (ou autoconsommé), au profit de la SODERIZ » (2). J.-P. CHAUVEAU constate le même phénomène et souligne qu'« une politique de prix relatifs rémunérateurs aux producteurs suscite un afflux de production commercialisée sur le marché de la demande solvable, (...) et que le niveau des importations apparaît relié à la rémunération des producteurs livrant au circuit structuré » (3).

Nous voudrions montrer, dans la suite de cet article que la politique des prix du riz a favorisé, d'une part l'accroissement de l'écart entre production et consommation de riz, et d'autre part à découragé les ventes de riz des paysans au circuit officiel de commercialisation.

L'ÉVOLUTION DES PRIX DU RIZ

Les prix du riz sont, en Côte d'Ivoire fixés officiellement à un niveau différent de celui qui prévaudrait en l'absence d'intervention, c'est-à-dire à un niveau différent du prix frontière.

Le contrôle des prix du riz et la mise en place d'un réseau public de commercialisation a eu deux fonctions contradictoires : stimuler la production nationale de riz en offrant un prix rémunérateur aux producteurs et assurer l'approvisionnement régulier des consommateurs à bas prix.

Le prix international étant communément utilisé pour juger des politiques nationales de prix, nous analyserons d'abord l'évolution du taux de protection nominal du kilo de riz.

Comme d'autre part les choix des consommateurs et des producteurs se font sur la base des prix réels et relatifs, nous étudierons également l'évolution de ceux-ci.

Évolution de la protection de la production rizicole

Au cœur de l'analyse des structures d'incitation aux producteurs se trouvent, entre autres, les concepts de protection nominale et protection effective.

Le coefficient de protection nominale se définit comme le rapport entre le prix producteur domestique et le prix frontière, le coefficient de protection effective comme le rapport entre la valeur ajoutée aux prix intérieurs et la valeur ajoutée aux prix internationaux (4).

Avant d'interpréter les résultats portés tableau IV et figure 2, quelques remarques sur la mesure du coefficient de protection nominale (CPN) s'imposent.

TABLEAU IV
Calcul du coefficient de protection nominal du kilo de riz

	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81
1 - Prix officiel au producteur	30	30	38	42	114	114	114	114	114	114	114	114
2 - Coûts d'usinage et de transport	13	15	16	16	20	22	23	28	31	32	35	39
3 - Equivalent stade de gros Abidjan du prix producteur (1 + 2)	43	45	54	58	134	136	137	142	145	146	149	153
4 - Prix CAF en FCFA converti au taux de change officiel	25	22	28	58	113	105	53	76	74	68	95	103
5 - Indice du taux de change effectif réel (100 = 1970)	100,0	92,5	88,7	93,7	94,3	97,8	98,9	112,8	117,4	125,5	128,0	119,2
6 - Prix CAF en FCFA corrigé de la sur ou sous-évaluation $4 \times 5 / 100$	25	20	25	54	107	103	52	86	87	85	122	123
7 - Coûts de débarquement	1	1	1	2	3	1	1	2	2	2	3	3
8 - Equivalent stade de gros Abidjan du prix CAF en FCFA non corrigé (4 + 6)	26	23	29	60	116	106	54	78	76	70	98	106
9 - Equivalent stade de gros Abidjan du prix CAF en FCFA corrigé (6 + 7)	26	21	26	56	110	104	53	88	89	87	125	126
10- CPN non corrigé (3 / 8)	1,65	1,96	1,86	0,97	1,16	1,28	2,54	1,82	1,91	2,09	1,52	1,44
11- CPN corrigé (3 / 9)	1,65	2,14	2,08	1,04	1,22	1,31	2,58	1,61	1,63	1,68	1,19	1,21

Source : P. PHELINAS, *op. cit.*

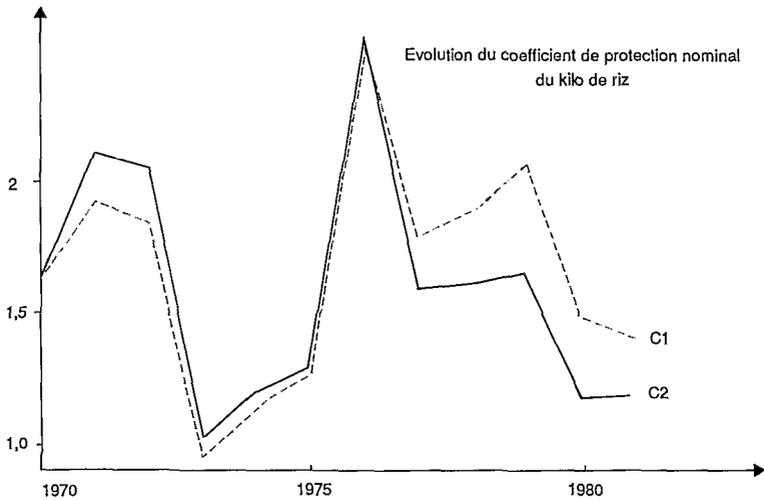


FIG. 2

Le premier point délicat vient du fait que riz importé et riz local ne sont pas toujours de qualité identique, ni parfaitement substituables. Cette différence de qualité est peu aisée à cerner en raison d'une part, du nombre de critères qui peuvent la définir (fraîcheur, présence d'impuretés, % de brisures...) et d'autre part, du manque de renseignements dans ce domaine. Nous n'avons donc pu corriger les prix afin de tenir compte de la différence de qualité.

En second lieu, prix local et prix frontière doivent être comparés au même point de la chaîne de commercialisation. Nous avons retenu au numérateur, le prix officiel à la ferme auquel ont été rajoutés les coûts de transformation, commercialisation et transport jusqu'à Abidjan et au dénominateur le prix CAF augmenté des frais de port et d'acconage.

Enfin dans la mesure où le prix CAF est exprimé en devise (dollar), il doit être converti en monnaie nationale au moyen d'un taux de change. Afin de mettre en évidence l'effet d'une éventuelle sur-évaluation (ou sous-évaluation) de la monnaie locale sur la protection de la production rizicole, le prix frontière a été successivement converti au taux de change officiel puis au taux de change officiel corrigé par l'indice du taux de change effectif réel.

La production rizicole apparaît au graphique 2 très protégée en moyenne sur la période 1970-1981. De 1970 à 1972 alors que le cours mondial du riz atteint son niveau le plus bas, le coefficient de protection passe par un premier maximum. Cependant dès 1972 des tensions commencent à se manifester sur le marché international du riz et provoquent en 1973, 1974 et 1975 une flambée spectaculaire du prix mondial. A ce moment les prix au producteur en Côte d'Ivoire sont largement majorés (cf. tabl. IV); toutefois, pour éviter des répercussions indésirables sur le niveau général des prix, cette majoration est contenue et le prix local se rapproche du prix CAF. En 1976, une brusque chute du cours mondial fait remonter le coefficient de protection. De 1976 à 1981 ce dernier a tendance à chuter sous l'effet conjugué d'une stagnation du prix domestique et d'une reprise du prix international.

D'autre part, on remarquera que, jusqu'en 1976, le CPN corrigé de la sur ou sous-évaluation (C2 sur le graphique) est supérieur au CPN non corrigé (C1). En

effet sur cette période le FCFA en Côte d'Ivoire est légèrement sous-évalué par rapport à l'année 1970; le prix CAF exprimé en FCFA converti au taux de change officiel est donc plus élevé que s'il était converti au taux de change d'équilibre, et il en résulte une plus faible protection. Inversement sur la période 1977-1981, à laquelle correspond une sur-évaluation du FCFA, le CPN corrigé est inférieur au CPN non corrigé (5); la protection, si le taux de change est sur-évalué est donc supérieure à celle qui prévaudrait si le taux de change était un taux d'équilibre.

Évolution des prix réels et relatifs du kilo de riz-paddy

Si l'on veut comprendre l'intérêt des paysans pour le développement de la culture du riz deux rapports de prix doivent retenir l'attention : il s'agit du prix d'achat payé au producteur de riz rapporté successivement à un indice des prix à la consommation, puis au prix offert au producteur pour d'autres cultures.

L'indice des prix à la consommation qui a servi de déflateur au prix nominal, est l'indice des prix à la consommation africaine à Abidjan (faute d'indice pour les zones rurales). Les prix producteurs du café, du cacao et du coton ont servi de point de comparaison au prix producteur du kilo de paddy.

Parmi les facteurs susceptibles d'influencer le choix des consommateurs quant à l'achat d'un produit X, le prix de ce produit comparé à celui des autres produits joue un rôle important. Nous avons donc calculé le prix réel du kilo de riz comme le rapport entre le prix de vente officiel et l'indice des prix à la consommation ci-dessus mentionné.

Les courbes d'évolution de ces prix ont été tracées figures 3 et 4.

Le prix réel du kilo de paddy payé au producteur est en chute quasiment constante de 1960 à 1971. Le prix réel à la consommation par contre augmente de 1960 à 1967, puis baisse de 1968 à 1972, 1974 a été l'année d'exception, marquée par une revalorisation considérable des prix du riz. Cependant, ces fortes hausses nominales ont été rapidement absorbées par l'inflation. En conséquence, en 1985 le prix réel du kilo de paddy est de 19 FCFA comme en 1970-71, alors que son niveau était de 50 FCFA en 1974. Le prix relatif d'un kilo de riz est moindre pour les consommateurs en 1985 qu'en 1960; toutefois une légère reprise se fait sentir depuis 1984.

De plus, l'évolution des prix producteurs relatifs ne suggère pas une tendance très prononcée en faveur de la riziculture : après une période relativement stable de 1960 à 1973, la politique en faveur du riz améliore les rapports à partir de 1974; cependant, cet avantage relatif n'a pas été conservé longtemps, les prix du café, du cacao et du coton ayant été revalorisés en 1976-1977.

Mais nous devons, pour terminer, nuancer ce qui vient d'être dit. Ces rapports de prix ne donnent qu'une idée approximative de l'avantage relatif des différentes cultures dans la mesure où les coûts de production n'ont pas été pris en compte. Il est clair en effet que le prix offert n'est qu'un des éléments susceptibles d'influencer le choix des paysans entre plusieurs cultures; les temps de travaux, le calendrier cultural, etc., sont autant de facteurs jouant un rôle important. On peut cependant considérer que l'évolution des prix relatifs reflète bien le choix du gouvernement ivoirien quant à la promotion de la riziculture.

Si la politique des prix a incontestablement favorisé la croissance de la demande de riz, elle n'a pas entraîné, malgré une protection substantielle de la production locale, une augmentation sensible à long terme de la rémunération des riziculteurs.

Cependant, l'incidence exacte des prix sur l'offre et sur la demande ne peut s'apprécier qu'à partir des élasticités-prix. Nos travaux ont plus spécialement

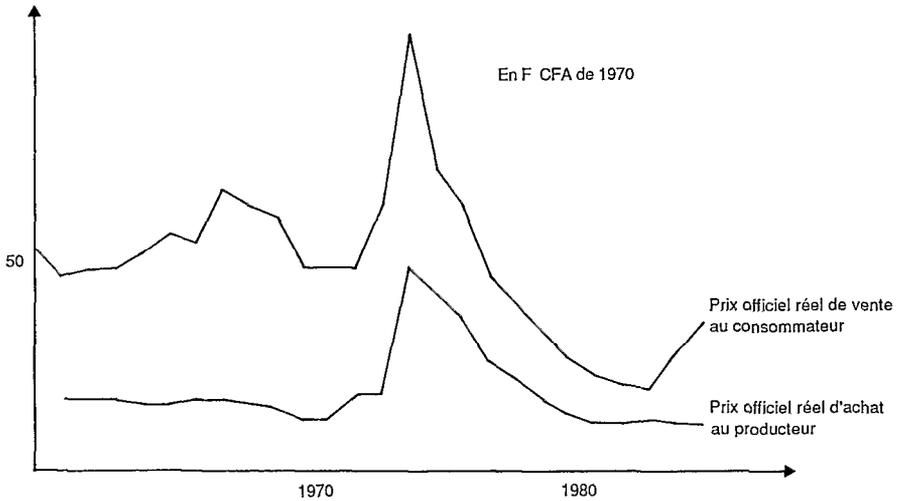


FIG. 3

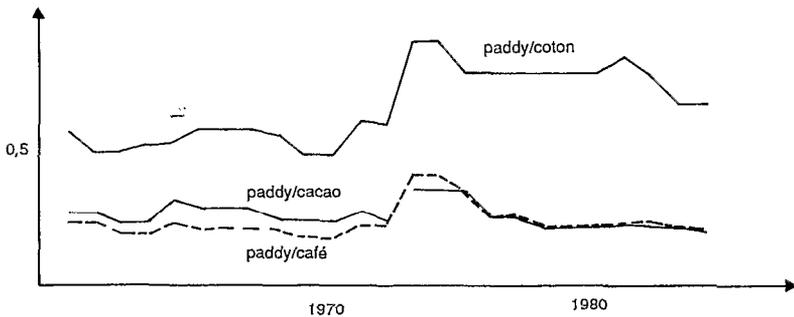


FIG. 4

porté sur l'estimation de l'élasticités-prix de l'offre de riz : nous en présentons les résultats ci-après.

L'ÉLASTICITÉ-PRIX DE L'OFFRE DE RIZ

Les opinions quant au sens et à l'amplitude des réactions des agriculteurs aux mouvements de prix dans les PVD sont contradictoires.

Le rapport de la Banque Mondiale sur le développement accéléré en Afrique au Sud du Sahara (6) est représentatif du courant actuel de pensée selon lequel, contrairement aux idées souvent avancées, les prix des produits agricoles ont un effet décisif sur la croissance de la production ; c'est cette hypothèse que nous avons cherché à vérifier sur le cas de la production rizicole en Côte d'Ivoire.

La mesure de l'élasticité-prix de l'offre de riz

La mesure de l'élasticité-prix de l'offre de riz pose deux types de problèmes : le premier porte sur la définition et le choix des variables à mettre en relation, le second a trait à la mise en évidence de la liaison qui existe entre variable de quantité et variables de prix.

— Du côté du choix des variables, nous avons testé la sensibilité des superficies, des rendements, des quantités produites et commercialisées aux mouvements de prix. Le prix officiel au producteur, nominal et réel du kilo de paddy, les prix relatifs paddy/cacao, paddy/café, paddy/coton ont été retenus comme variables exogènes. On suppose implicitement que les ressources sont transférables d'une activité à l'autre, ou autrement dit que les activités sont substituables.

Il semble que ce soit le cas entre culture du riz et cultures arboréicoles. Selon J.-P. DOZON, parmi les producteurs de riz de la région de Gagnoa « bon nombre ne sont pas des producteurs directs (...); ce sont souvent des notables ou des personnalités locaux, du type entrepreneurs ou « big men ». La riziculture ne représente pour eux qu'une carte supplémentaire, venant s'ajouter à toute une gamme d'activités très diversifiées (...). (L'activité rizicole) est essentiellement substituable et provisoire (7).

Selon le même auteur « le coton et le riz (...) loin d'être compétitifs sont au contraire complémentaires et associés » (8).

— Pour estimer l'élasticité-prix de l'offre de riz, nous sommes parties de la définition empirique de l'élasticité : nous avons par conséquent cherché à relier les taux de variation annuels de l'offre et les taux de variations annuels des prix en corrélant ces deux grandeurs, soit :

$$\frac{Q_t - Q_{t-1}}{Q_{t-1}} = a \frac{P_t - P_{t-1}}{P_{t-1}}$$

Certes, le coefficient a ne correspond pas exactement à la définition de l'élasticité. En effet :

$$a = \frac{Q_t - Q_{t-1}}{Q_{t-1}} \frac{P_{t-1}}{P_t - P_{t-1}} - b \frac{P_{t-1}}{P_t - P_{t-1}}$$

Cependant on peut démontrer que le coefficient a s'interprète comme l'élasticité de Q par rapport à P si l'on considère et interprète b comme une variable de Trend, c'est-à-dire la variable dont la présence doit identifier les effets de variation de l'output qui sont reliés au temps (progrès technique, croissance démographique...).

Enfin, des retards (1 et 2 ans) ont été introduits afin de tenir compte de l'éventuel délai de réaction de l'offre aux variations de prix.

L'élasticité-prix de l'offre de riz en Côte d'Ivoire

Les résultats des calculs de régression portés au tableau V infirment la thèse selon laquelle l'offre de riz ne réagit pas en Côte d'Ivoire aux variations de prix.

Toutefois, si les quantités commercialisées (9) apparaissent extrêmement sensibles aux mouvements de prix (le coefficient a est au minimum égal à 1,45 %), l'ampleur de la réponse de la production et des superficies est beaucoup plus modeste : la valeur maximum de a est de 0,25. Quant aux rendements, leur faible réaction apparaît avec un signe négatif.

TABLEAU V
Valeur des coefficients de l'élasticité — prix de l'offre de riz calculés sur la période
de 1960-1981

	DELAI DE REACTION	QUANTITES PRODUITES		SUPERFICIES		RENDEMENTS		QUANTITES ECHANGEES	
		a	b	a	b	a	b	a	b
Prix producteur nominal	nul		6,0*		4,5*				
	1 an		4,0*		3,0**			1,45***	
	2 ans		5,7**	0,09**	3,3***	- 0,10*	2,6*		
Prix producteur réel	nul		6,8**		4,7***		3,2*		
	1 an		4,8**		3,6***			1,65***	
	2 ans		5,5**	0,10*	4,0***	- 0,10*			
Prix relatif paddy / café	nul		6,7**		4,7***		3,2*		
	1 an		4,8**		3,6**			1,75**	
	2 ans		5,4**	0,14***	4,0***				
Prix relatif paddy / cacao	nul		6,9*		4,8***				
	1 an		4,9*		3,6**		3,3*		
	2 ans		5,4**	0,20***	4,1***				
Prix relatif paddy / coton	nul		6,8**		4,9***				
	1 an	0,25*	4,4**	0,17*	3,2**			2,58*	
	2 ans		5,4**		3,9***				

*** : seuil de confiance supérieur à 2 %

** : seuil de confiance égal à 5 %

* : seuil de confiance égal à 10 %

Source : P. PHELINAS, *op. cit.*

L'augmentation de la production due à la hausse des prix a donc eu lieu sur le marché. Ce phénomène laisse supposer que les producteurs ont satisfait leurs besoins en riz ou qu'ils ont préféré consommer d'autres denrées et profiter de l'opportunité d'un prix du riz élevé (10).

D'autre part, les ajustements aux variations de prix privilégient l'extension des superficies plutôt que l'intensification de la production. Ceci peut s'expliquer par le fait que le riz en Côte d'Ivoire est cultivé principalement de manière traditionnelle : les inputs « modernes » (engrais, pesticides, herbicides ...) sont peu utilisés, l'irrigation encore peu développée.

Toutefois s'il apparaît que les riziculteurs peuvent réagir très vivement à une amélioration ou à une détérioration des incitations économiques, celles-ci ne peuvent à elles seules expliquer entièrement le comportement des producteurs. Le coefficient b , représentant l'impact des facteurs autres que le prix s'est révélé statistiquement significatif pour presque toutes les relations testées : prix et facteurs autres que le prix semblent jouer des rôles complémentaires.

Enfin, nos résultats montrent que le délai nécessaire à la réaction de l'offre à une variation initiale de prix tend à être d'un an pour les quantités commercialisées et de deux ans pour les superficies.

CONCLUSION

Malgré les efforts du Gouvernement ivoirien pour développer la culture du riz, le taux de couverture de la consommation de riz par la production locale est en 1988 inférieur à ce qu'il était en 1960. La politique des prix du riz n'a donc pas permis d'améliorer l'autosuffisance rizicole ivoirienne.

Or il apparaît que l'offre de riz est en Côte d'Ivoire sensible aux mesures d'incitations s'exprimant par les prix ; on peut donc penser que les prix payés au producteur n'ont pas été assez incitatifs pour stimuler la production et la vente de riz local :

— l'inflation a rapidement compensé les hausses du prix nominal si bien que les prix réels du riz sont en 1985 à un niveau inférieur à celui des années soixante ;

— l'avantage relatif des paysans à développer la culture du riz n'est pas considérable au regard des rapports des prix d'achat à la ferme des différentes productions : l'amélioration par rapport au café et au cacao a été de courte durée ; elle a été conservée par rapport au coton mais le rapport prix paddy / prix coton reste inférieur à l'unité (11) ;

— les prix à la production ont été fixés en fonction du prix du riz importé ; mais celui-ci reflète l'état du marché mondial sans rapport avec les coûts de production nationaux. La Côte d'Ivoire n'ayant pas un avantage comparatif à la production rizicole, il est clair que l'objectif d'autosuffisance requiert des augmentations futures du prix au producteur, afin de stimuler largement la production domestique.

L'expérience ivoirienne montre que la politique des prix est un instrument extrêmement puissant. La réaction des riziculteurs face aux hausses (en 1974) et aux baisses des prix a été mise en lumière. Cet instrument doit être utilisé avec prudence dans la mesure où le riz importé est redevenu peu coûteux depuis 1988. D'autre part la cohérence avec d'autres instruments de la politique agricole (concernant notamment les facteurs de production, l'amélioration des réseaux de commercialisation, etc.) ne doit pas être négligée.

BIBLIOGRAPHIE

- ASKARI (H), CUMMINGS (J. T.), 1977. — « Estimating agricultural supply response with the Nerlove model : a survey », *International Economic Review*, n° 2, vol. 18, June 1977 : 257-292.
- BALE (M. D.), LUTZ (E.), 1981. — « Price distortions in agriculture and their effects : an international comparison », *American Journal of Agricultural Economics*, n° 1, vol. 63, February 1981.
- BERTHELEMY (J. C.), GAGEY (F.), 1984. — « Elasticité-prix de l'offre agricole dans les pays en développement : une note sur la rationalité des agriculteurs dans un contexte non Walrasien », *Annales de l'INSEE*, nos 55-56, 1984 : 203-220.
- BOND (M. E.), 1983. — « Agricultural responses to prices in sub-saharan african countries », *IMF Staff Papers*, n° 4, vol. 30, December 1983 : 703-726.
- BONJEAN (C.), MARODON (R), 1985. — « Contraintes et efficacité de la politique des prix agricoles. Cas de la Côte d'Ivoire et du Niger », *Études et Documents Provisoires*, CERDI, Novembre 1985, 172 p.
- CHAUVEAU (J.-P.), 1985. — « L'avenir d'une illusion. Histoire de la production et des politiques vivrières en Côte d'Ivoire », *Études Rurales*, nos 99-100, Juillet-Décembre 1985 : 281-325.
- CLEAVER (K. M.), 1985. — « The impact of price and exchange rate policies on agriculture in sub-saharan countries », *World Bank Staff Working Paper*, n° 728, April 1985, 43 p.
- DOZON (J. P.), 1979. — « Impasses et contradictions d'une société de développement : l'exemple de l'opération riziculture irriguée en Côte d'Ivoire », *Cah. ORSTOM. sér. Sci. Hum.* vol. XVI, nos 1-2, 1979 : 37-58.
- FALCON (W. P.), MONKE (F. A.), 1980. — « International trade in rice », *Food Research Institute Studies*, n° 3, vol. 17, 1979-1980 : 279-306.
- HIRSCH (R.), 1985. — « Les effets pervers d'une politique des prix officiels à la production : l'exemple du paddy et du riz en Côte d'Ivoire », *Séminaire d'Économie et de Sociologie Rurales*, Montpellier, 16-20 Septembre 1985, 12 p.
- HUMPHREYS (C. P.), RADER (P. L.), 1981. — « Rice policy in the Ivory Coast », in : *Rice in West Africa*, Stanford University Press. 1981 : 15-60.
- HUMPHREYS (C. P.), 1981. — « Rice production in the Ivory Coast », in : *Rice in West Africa*, Stanford University Press, 1981 : 61-105.
- LUTZ (E.), SCANDIZZO (P. L.), 1980. — « Price distortions in developing countries : a bias against agriculture », *European Review of Agricultural Economics*, n° 1, vol. 7, 1980.
- NERLOVE (M.), 1958. — « Distributed lags and demand analysis for agricultural and other commodities », *Agriculture Handbook* n° 141, United States Department of Agriculture, June 1958, 124 p.
- OUATTARA (I), DUBOIS (J. L.), 1982. — « Distributions et composantes des prix des produits vivriers : premières recherches à partir de l'enquête budget-consommation de Côte d'Ivoire », *Bulletin de Liaison STATECO*, n° 32, Décembre 1982, pp. 51-66.
- PEREZ DE ARCE (D.), 1984. — *Le marché mondial du riz. Perspectives dans les 26 États du FAC*, Ministère des Relations Extérieures, Coopération et Développement, Février 1984, 156 p.

- Prospects for intraregional trade of rice in West Africa*, Food Research Institute, Stanford University, September 1977, 121 p.
- SCANDIZZO (P. L.), BRUCE (C.), 1982. — « Methodologies for measuring agricultural price interventions effects », *World Bank Staff Working Paper*, n° 509, 1982, 46 p.
- SIAMWALLA (A.), HAYKIN (S.), 1983. — « The World rice market : structure, conduct and performance », *Research Report n° 39*, International Food Research Institute, June 1983, 80 p.

Notes

- (1) Ces différents éléments sont extraits de : PHELINAS (P.) « *Politiques des prix du riz, incitation à la production, effet sur la répartition des revenus dans six pays africains* », Thèse de Doctorat de III^e cycle, CERDI, Université de Clermont I, septembre 1986, 386 p. (en cours de microfichage à l'ORSTOM).
- (2) HIRSCH (R.), « Les effets pervers d'une politique des prix officiels à la production : l'exemple du paddy et du riz en Côte d'Ivoire », Séminaire d'Économie et de Sociologie Rurales, Montpellier, 16-20 septembre 1985, p. 3.
- (3) CHAUVEAU (J. P.), « L'avenir d'une illusion. Histoire de la production et des politiques vivrières en Côte d'Ivoire », *Études Rurales*, n°s 99-100, Juillet-Décembre 1985, pp. 289-290.
- (4) La protection effective de la production de riz n'a pu être calculée ; la connaissance des prix frontière et des prix aux producteurs des intrants achetés par les paysans manquait pour que ce calcul soit possible.
- (5) Sur cette question cf. : PLANE (P.), « Taux de change en économie sous-développée. Essai de détermination pour dix pays de l'Afrique de l'Ouest », *Cahiers de Développement International*, CERDI, n° 12, 1983, 268 p.
Notons toutefois que l'auteur conclut à un caractère non irréaliste du taux de change des monnaies ouest africaine sur la période 1970-1980 ; cette situation ne justifie pas selon lui de redéfinition de la parité du FCFA, notamment en Côte d'Ivoire.
- (6) *Rapport sur le développement accéléré en Afrique au Sud du Sahara*, Washington DC, Banque Mondiale, 1981.
- (7) DOZON (J. P.), « Impasses et contradictions d'une société de développement : l'exemple de l'opération riziculture irriguée en Côte d'Ivoire », *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, vol. XVI, n°s 1-2, 1979, p. 51.
- (8) Cf. DOZON (J. P.), *op. cit.* p. 43.
- (9) Il s'agit ici des quantités commercialisées par le secteur public.
- (10) Cf. sur ce point HIRSCH (R.), « Les effets pervers d'une politique des prix officiels à la production : l'exemple du paddy et du riz en Côte d'Ivoire », *op. cit.* DOZON (J. P.), « Impasses et contradictions d'une société de développement : l'exemple de l'opération riziculture irriguée en Côte d'Ivoire » *op. cit.*
- (11) Rappelons toutefois que les prix relatifs ne donnent qu'une idée approximative de la rentabilité des différentes cultures.